



## Vol de voiture + accident avec alcool sans permis

Par **Aurelie FRANCOIS**, le **02/10/2018 à 16:11**

Bonjour,

Voici la situation dans laquelle je me retrouve.

Nous étions partis en bourgogne la semaine dernière pour des obsèques.

Nous avons laissé notre maison en garde à ma sœur pour qu'elle s'occupe notamment des animaux.

Pendant notre absence ma sœur de 21 ans a pris notre 2e véhicule et a roulé avec en état d'ébriété, alors qu'elle n'est pas titulaire du permis de conduire. Elle a eu un accident, qui n'a impliqué aucune victime, elle même n'est pas blessée. Malgré tout elle a été prise en charge par les pompiers et une enquête de gendarmerie est en cours.

Nous avons décidés de porter plainte surtout pour pouvoir être indemnisés.

Mon père nous propose de prendre entièrement en charge les frais de réparation et même au besoin nous racheter une voiture. si on ne porte pas plainte, et qu'on ne fais pas de dossier à l'assurance.

Mais le dépanneur qui a remorqué ma voiture à fait ouvrir un dossier et j'ai également ouvert un dossier.

Est-il possible de le fermer en ne demandant aucune indemnité ? Et que ça n'engendre pas de malus chez nous ?

Merci de votre aide.